

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice ..... 15  
Présents ..... 14  
Votants..... 15  
Pour ..... 15      Contre : -  
Abstention ..... -

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2022/42**

**Séance du 02 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 02 décembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 novembre 2022.

**Présents :** M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOMILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER, M. Robert DESBORDES.

**Absente excusée :** Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET COMMUNAL.**

Vu le budget principal Commune adopté le 8 avril 2022,

Considérant la nécessité de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 euros pour le financement des travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder à la décision modificative suivante :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>			<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Libellé	Chapitre Article	Montant	Libellé	Chapitre Article	Montant
Virement à la section d'investissement	023	- 32 000,00 €	Subvention DETR	13/1341	- 18 000,00 €
Dépenses imprévues	022	+ 32 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	- 32 000,00 €
			Emprunt	16/1641	+ 50 000,00 €

Fait et délibéré à Jourgnac, le 02 décembre 2022.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,



Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le : 06/12/2022  
Publication le : 06/12/2022